



A. 999

**Avis conjoint du CESRW et du CPS concernant  
le rapport d'activité 2009 de l'Agence de Stimulation  
Technologique**

Adopté par le Bureau le 28 avril 2010

2010/ A. 999

### Avant-propos

L'article 30 du décret-programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon, sur base duquel l'Agence de Stimulation technologique a été créée, stipule que celle-ci établit chaque année un rapport d'activité et le soumet pour avis au Conseil économique et social de la Région wallonne.

En date du 29 mars 2010, Mme V.CABIAUX, Directrice de l'AST, a adressé au CESRW le rapport d'activité de l'Agence relatif à l'année 2009 et l'a invité à lui adresser ses observations. Celles-ci seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration qui les transmettra au Gouvernement wallon.

Le CESRW a souhaité, dès le départ, que ce dossier fasse l'objet d'un avis conjoint CESRW/CPS.

Le présent avis reflète donc le point de vue des deux Conseils.

### Présentation du dossier

Le rapport souligne que l'année 2009 a vu la concrétisation d'un grand nombre de propositions formulées au cours des années précédentes en vue de soutenir les démarches innovantes des entreprises. Ces actions s'articulent sur trois grands axes :

#### **1. Les efforts entrepris pour accroître le niveau d'innovation technologique des entreprises**

Plusieurs actions ont été menées dans ce cadre.

- Le portail collaboratif comportant une partie publique (« innovons.be ») et une partie privée (« nous.innovons.be »). La partie publique est destinée à valoriser la totalité des ressources présentes en région wallonne tandis que la partie privée doit permettre aux utilisateurs de faire connaître leur profil, d'avoir accès à des informations sur les marchés (technologies, prestations), d'introduire un dossier et de suivre son cheminement ;
- La mise à disposition des entreprises de chèques technologiques visant à faciliter leur accès aux prestations des centres de recherche agréés et des structures de recherche des hautes écoles. Ce dispositif est géré au moyen du portail « nous.innovons.be » ;
- La mise en œuvre d'un processus de formation à une méthodologie de résolution de problème techniques (méthodologie « TRIZ ») afin d'offrir cet outil aux Pme ;
- Le projet COPERNI<sup>2</sup>C consistant dans la création, en Wallonie picarde, d'un comité composé d'opérateurs d'intermédiation technologique, d'opérateurs économiques locaux et de chefs d'entreprises, avec pour but de promouvoir et de coordonner les actions liées à l'innovation dans les entreprises de la région. Il s'agit d'une expérience

pilote visant à tester la prise en compte de l'ensemble des composantes économiques et technologiques des projets. Dix projets ont vu le jour grâce à ce dispositif en 2009 ;

- La cellule relais Wallonie picarde, à savoir un centre d'accueil des opérateurs de l'intermédiation localisés dans d'autres parties de la Wallonie ;
- Le soutien à l'INFOPOLE CLUSTER TIC dans la mise en œuvre d'une prospective technologique ;
- Les projets « Bayard », visant à répondre aux besoins de groupements d'entreprises en matière d'intermédiation technologique par la constitution d'équipes réduites associant des représentants du groupement d'entreprises, de chaque famille d'intermédiaires, de la DGO6-Recherche et de l'AST. Cette équipe définit les objectifs du groupement d'entreprises et élabore un plan d'actions. Ces projets concernent chacun des 5 pôles de compétitivité, l'INFOPOLE CLUSTER TIC, la Confédération wallonne de la Construction.

## **2. La construction d'un réseau efficace d'intermédiation technologique**

Cet objectif a été poursuivi à travers quatre types de mesures, destinées principalement à établir une définition claire des métiers de l'intermédiation et une reconnaissance mutuelle des opérateurs.

- Définition des métiers supportant le processus de valorisation des résultats de la recherche des universités et des hautes écoles et identification des compétences qui y sont liées. Cette action s'inscrit dans un programme plus vaste initié en 2007 et poursuivi en 2008 et portant sur les métiers liés aux 3 grandes familles d'opérateurs. Les données récoltées seront intégrées dans un référentiel global en 2010 ;
- Echanges d'expériences professionnelles entre familles d'opérateurs (projet ERASME) ;
- Stratégie de communication
  - Prise en charge de la participation des opérateurs à des salons ou autres manifestations (CREAWAL, Salon Entreprendre, Forum des entrepreneurs,...)
  - Revue de presse
  - Mise au point d'une stratégie globale de communication, au niveau de l'AST et du réseau ;
- Suivi des projets cofinancés par la Région wallonne et les Fonds structurels européens dans le cadre des programmes opérationnels FSE (mesure 2.6) et FEDER (mesure 2.2.4) ;
- Remise d'avis sur les projets introduits dans le cadre des programmes de coopération territoriale « INTERREG IV » et participation au comité stratégique du projet « Enterprise Europe Network Wallonie-Europe » introduit au titre du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité.

## **3. Le pilotage du réseau**

Cette mission fait partie des compétences de base de l'AST. Son accomplissement a été poursuivi à travers la mise au point d'un tableau de bord comportant 15 indicateurs et devant permettre l'évaluation des performances des opérateurs et de leur contribution au bon fonctionnement du réseau. Des travaux ont également été menés afin d'établir une charte de confidentialité qui règle les questions de transfert des données nécessaires.

Le rapport fait par ailleurs état des collaborations entre l'AST et la DGO6 d'une part et l'ASE, à travers la cellule stratégique ASE-AST, d'autre part. Des collaborations ont également été développées au niveau belge et international.

Le rapport signale que la pertinence des approches et des activités de l'AST a été particulièrement reconnue en 2009 puisque l'Agence a reçu 2 prix :

- Le « egov awards » distribué par Agoria en matière de simplification administrative. Cet awards a été obtenu par le portail « innovons.be » et dans la catégorie « service aux entreprises » ;
- Le prix Amintore Fanfani attribué par la région de Toscane. Il s'agit d'un prix récompensant des initiatives locales ou régionales innovantes. L'AST a reçu un des 7 prix délivré par un jury sur base d'un concours dans lequel plus de 100 dossiers avaient été soumis.

La dernière partie du document est consacrée aux aspects relatifs à la gouvernance : réunions du conseil d'administration, rémunération et formation des administrateurs, marchés publics.

#### Avis du CESRW et du CPS

Le CESRW et le CPS remettent un avis favorable sur ce rapport d'activité, sans autre forme de commentaire.

---